L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 20 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—Un certain billet à ordre tiré par Mlle Altha Chaval à son propre ordre et endossé par elle, daté à la Nlle-Orléans avril 1879, payable un an après date et ayant été renouvelé; lequel billet est garanti par hypothèque. Le public est prévenu de ne pas le négocier, car le paiement en a été arrêté.
20 oct—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie dans le Troisième District. S'adresser à l'Abeille.
20oct—3f

A vendre, à bon marché, un excellent Piano Pleyel droit, nouvellement remis à neuf. S'adresser à BASILE BARES, 84 rue Royale.
19 oct—2 sem.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et confiserie bien située, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse.
13oct—1m

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal.
26 sept—1m

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 16,983—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harry H. Hall et J. D. Hill exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte final.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20oct—20 24 29

Succession de Mme Mary Ann Duggan, femme de P. J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Christian, tuteur administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct.—17.22.26.

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,545—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Theresa Bechler, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct—17.22.26.

Succession de Mme Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,917—Division B—Attendu que Mme J. B. Rossi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Chas Fabbrone, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 oct—17.22.26

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,732—Division E—Attendu que Augustus McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13.17.22

Succession de Mme Magdalena Munich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,625—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Munich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 oct—14.19.23

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marcella Bigney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 oct—14.19.23

Succession de Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,902—Division E—Attendu que Hugh C. Cage a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 oct—15 20 24

Succession de Charles Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,696—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Dennis Innegan, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 oct—15,20,24

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,183—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte final présenté par Cicero H. Dorr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 oct—12 16 21

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 14,752.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr et Eloise C. McCaw—
Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.
Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE, Député Greffier.
21 sept—1f p s p 90 j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,884—Division D.—J. H. Campman vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, le 15 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
17 oct—3f au 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—B. J. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,916. Division D.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires B. J. West & Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant Théo Guyol, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné à la dite réunion et son objet et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace J. Dufour Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f au 22 nov

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000,	25,000
1	Lot de	10,000,	10,000
2	Lots de	6,000,	12,000
5	Lots de	2,000,	10,000
10	Lots de	1,000,	10,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	300,	30,000
200	Lots de	150,	30,000
500	Lots de	50,	25,000
1,000	Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

- Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750
- Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
- Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Envoyez d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser ces lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 . CHARTRES . 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve Paul Bed contre John Vidal.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No. 8,323—En vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No. 95 rue Nord Rampart entre les rues St Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 30 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une barouche, saisie dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions, comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19 oct—19 26 30

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet vs. Valentine Rothang.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 11,204.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, au Vieux Canal Carondelet, entre les rues Galvez et Johnson, le SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot d'instruments de marine et une goëlette, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19oct—24,30

A. Guilleurd contre A. Cohen de Winter, Mme H. B. Cenas, intervenor.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 8,409—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, en faveur de Mme H. B. Cenas, intervenor, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 20 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau;
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 oct—9 14 et 20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:
Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.
Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements et annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente s'est faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.
Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.
La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit:
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.
Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, duquel pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.
Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours,

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 761. Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:
Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878, assessées au nom de George O. Norcross faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 21me jour du mois d'août 1880, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Baronne, Brainart, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 264; le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.
Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après a être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane, et a ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant C. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross, laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.
Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis, conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connus comme statuts révisés de la Louisiane.
Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété, s'il y a informalité dans les procédures, publications, assessements, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci dessus ou s'il y a eu la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites ou toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi citées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1883.
Signé, N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite en la ville de la Nlle-Orléans, le 6me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci après décrite; et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur; ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt-trois dollars quatre-vingt-douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 486, et livre 122, page 355; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade sur le Canal, étant tous la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1886.
Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24, Oct 1,8,15,18.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Bonbède vs. George Flemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, St. Patrick et St. David, désigné par le numéro trois; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Lisle, en date du 23 novembre 1868, une copie du dit plan est annexée à un acte d'achat de William Gorman de Spencer Field, en date du 12 janvier 1872, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquis de James D. Macon, par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 22 août 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14,21,28—5,12,16nov.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats Unis, pour le Cinquantième Congrès, pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.
Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci-après mentionnés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir:
Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir:
Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.
Un Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et dix septième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste et St-Jacques.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio (returning officer) de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu'au 2 nov inclusivement.

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.
Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.
ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—60j

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation de mes forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Octobre 1886.

Allier les époux	Ferré Auguste
Abbadie François	Farralicq-Lasap Jean
d'Augereau frères	Gestalh Henri Charles
Bax François	Grand d'Auvergne famille
Baqué Joseph	
Barnier Prosper	Gomez les frères
Bénafort Auguste	Kleine Auguste
Bernadet Jacques	Levy George Pierre
Beaudéan Louis	Levy Pierre (2)
Bernard les époux	Lalanne Dominique
Bénatrix Bapte Victorin (2)	Lorenzé Noémie Zéline Denise
Bandelé Alphonse	Laterrade Pierre
Binet Jean Marie	Labadot Joseph
Boieldieu Jean Jacques	Laffont Auguste Hippolyte
Boudon Pierre	
Bonnet Anthelme Prosper	Messar Paul
	Monjol Paul Auguste Louis
Borne Elisa Vve Lefèvre ou Vve Forcade	Menuet Alfred
Carpanx Emile Auguste	Oddon Martin François
Chas Léon	Pichetoup Honoré
Charles Pierre	Pérès Paul dit Jacob
Cambier Vve Urane	Rochereau Eugène
Charpentier Honoré	Ricourt Henri
Crabos Jean	Roche Clovis Alfred
Crouchet Jacques	René Henry
Cordier Ernest Albert	Ruiné Jean
Darré Firmin	Ségassie Hyacinthe
De la Ronde de St Cinian	Séré Pierre
Durand Victor	Sénac Jean Pierre
Durand André	Serpentini Jules Francois
Dupuy Luper	
Dumas François Ernest	Sieger Henri
Ducos Louis	Tisserand tourneur
Dupont les frères de Cabanac	Tajague Baptiste
	Tajague Emile Joseph
Ellissalde Jean B	Trébucq Jean
Espiasse-Loustaunau Jean	Valade Théodore
	Vinsonneau François
Francez Romain J	Vignolet Louis
Funca Léon	

LETTRES.

Arnould Stanislas	Rouzaud Jean
Hancart Clodomir	Sacré Joseph
Lapoutge Guillaume	Soudères Antoine (3)
Mayssonnave (abattoirs)	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

INSTITUTION CURTO,

Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand après classe...

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Grande vente de clôture A L'ENCAN

Du reste du stock de Marchandises fines importées et du pays de

DANZIGER,

—COMPRENANT—

Un des plus grands assortiments qui se soient jamais offerts en vente à l'encan.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 14 rue de Chartres—Il sera vendu JEUDI, 21 octobre, à 10:30 a. m., au magasin No 131 rue du Canal, sans réserve, le reste du stock du dit magasin.
Les dames particulièrement sont invitées à y assister, des sièges leur seront fournis.
20 oct—

Grande vente à l'encan à la Chemiserie Parisienne.

Afin de faciliter le déménagement.

Chemises blanches et en couleur (toutes fabriquées dans nos ateliers et si avantageusement connues et appréciées par nos élégants) linge de dessous, Cols, Poignets, Chaussettes, Parapluies, Porte-Monnaie, Cravattes de tous genres et un assortiment général d'articles de toilette pour hommes.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau 14 rue de Chartres—Il sera vendu, JEUDI le 21 octobre, à 11 heures du matin, au No 127 rue du Canal—
Une grande partie du stock du dit magasin, sans limite, pour faciliter le déménagement aux nouveaux magasins, Nos 9 et 11 rue St-Charles.
19 oct—à la vente.

PAR E. CURTIS.

ATTENTION LECTEURS!

4000 VOLUMES

Anglais, français, espagnols, italiens et latins, dans toutes les branches de littérature.

PAR E. CURTIS, encanteur—MERCREDI et JEUDI SOIRS, 20 et 21 octobre, commençant à 7 heures, au No 203 rue Canal, près Bourgogne, sans réserve.
Conditions—Comptant.
N. B.—Les catalogues sont prêts.
17 oct—5f

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente renvoyée à cause de mauvais temps.

Belles Vaches Laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 21 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Gasquet et Cortez, derrière l'ancienne résidence Bell—

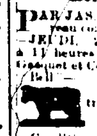

11 vaches laitières avec veaux, et trois sur le point de véler.
Aussi—2 chevaux.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et audessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
17 oct—

Meubles Argenterie, etc.

Succession de Jules P. Sarrasin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 21 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Canal, entre les rues St. Patrick et Olympia en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886—
Un lot de meubles meublant, argenterie, etc., etc.

—Aussi—

Deux billets datés Nlle Orléans, nov 18 1883 tirés par J. P. Sarrasin fils & Co. en faveur du défunt, chacun de la somme de $25 000, payables 31 août 1887 après échéance et portant 6 pour cent d'intérêt de date.
L'intérêt du défunt dans la maison J. P. Sarrasin fils & Co comme associé en commandite.
Conditions—Douze mois de crédit en billets garantis avec endosseurs. 6 oct—6 13 21

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Petersen.

No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886, signé par N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant en congé—
Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du "New Orleans Insurance Association" de $30 chacune d'après certificat No. 393, date 18 novembre 1874.
Une action du fonds capital du "Merchants Insurance Company" de $100, d'après certificat No 215, date 15 juin 1879.

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, composée des lots A et B mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de la 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de la 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, de la 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod et 96 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire, et courant vers la rue Baronne.
Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages, avec véranda en fer, faisant face aux deux rues.
La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie, et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant 11 chambres, une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres, gaz, citerne etc. etc.
La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1890 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Remparts, Bourgogne, Union et Français, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises ayant quatre chambres, cour briquetée entre les deux bâtisses, arrière cour, deux citernes, puits, lieux d'aisance doubles, etc., etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Ch. A. Bel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 22 30—6 nov

Succession de David Newbart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,394.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Amour Port et St Ferdinand; le quel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur—le tout d'après le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition, les taxes dues pour l'année 1886.
Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
19 Sept—25—Oct 2 9.16 23.

PAR HEOY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAINS A CARROLLTON.

Succession d'Etienne Porée et d'Euphrosine Chaumet, son épouse.

No 564—22me Cour Judiciaire de District pour la paroisse Jefferson, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Emile Rost, juge de la dite cour, le 7 juillet 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
1o. Deux terrains à Carrollton, étant les lots 5 et 6 de l'îlet 146 ou 341, qui mesurent chacun au pied américain 100 pieds de face à la rue Dixième sur 300 pieds de profondeur et forment l'encoignure des rues Jefferson et Dixième.
2o. Deux terrains, étant les Nos 1 et 2 de l'îlet 26 A, ou 98 et mesurent ensemble 62 pieds de face à la rue Seconde sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Seconde et Hilary.
Conditions comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente pardevant James Z. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 oct—17 30 nov. 6 13 20.

OFFICIEL.

BUREAU DU CONTROLEUR.

Ville de la Nouvelle Orléans
Nlle-Orléans, 4 août 1886.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le lundi 4 octobre 1886, pour l'achat des franchises du chemin de fer Orléans.
Ce chemin est établi et fonctionne. Le tout conformément à l'ordonnance 1900 de la Série de l'Administration adoptée le 25 mai 1886. Les spécifications sont enregistrées au bureau du commis du Conseil.
La Ville se réserve le privilège de rejeter l'une et toutes les soumissions.
JNO. L. NEWMAN,
Contrôleur ad interim.
4 août—60t

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Mitchell.

Propriété de valeur améliorée DANS LES Premier et Quatrième Districts.

COIN DES RUES **Tchoupitoulas et Neuvième,** avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin,

COIN DES RUES **Jackson et Camp.**

Rue Julie,
adjacent au moulin à riz Foerster.

Rue Notre Dame,
derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES **Girod et Commerce,**

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No. 18707.
Vente pour une division d'intérêts.

À L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division "D," siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division "C" actuellement en congé, daté le 30 septembre, 1886—Dossier No 18707—dans l'affaire de la succession de Mme Mary Connolly femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage des intérêts entre les héritiers, tous majeurs et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan—

Quatrième district, rue Levée;

1o Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi ou Water, les rues Huitième et Neuvième ensemble avec tous les droits de batture. La dite portion de terre forme les coins Levée et Neuvième et Water et Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 50 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 160 pieds sur le côté inférieur le plus rapproché de la rue Huitième et une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 161 pieds 6 pouces, tous plus ou moins mesure américaine.
Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toiture en ardoise au coin des rues Water et Neuvième, employée comme buvette et résidence et ayant 5 chambres, citerne et lieux d'aisance; aussi une maison en bois qui y est contiguë. Aussi un double corps de logis à deux étages avec toit en ardoise au coin des rues Levée et Neuvième, connu comme les Nos 1000 et 1002 rue Levée ou Tchoupitoulas contenant 15 chambres en tout, 2 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc.
2o Deux terrains de valeur rue Jackson ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chesnut, formant le coin des rues Camp et Jackson, mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade sur la rue Camp de 125 pieds, mesure américaine, et entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages bien bâtie connue comme le No 202 rue Jackson et ayant un large corridor au centre aux deux étages, de quelque 12 chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installations partout.
3o Un terrain dans le Premier District rue Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasins et Tchoupitoulas adjacent au moulin à riz Foerster, et mesurant 66 pieds et 6 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, mesure française.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages contenant quelques 10 chambres ou plus, aussi deux maisons en bois servant de grocerie et résidence et hangars, etc. et connues comme les Nos 101, 103 et 105 rue Julie.

Rue Notre Dame.

4. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus et adjacent à celle ci dans le fond, désigné comme le No 13, et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.
Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoises connue comme le No 94 rue Notre Dame, et ayant un corridor en haut et en bas, et quelque 10 chambres en tout, citerne, lieux d'aisance, etc.

Coin des rues Girod et Commerce.

5o Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce, formant le coin des rues Girod et Commerce et mesurant 19 pieds de face à la rue Girod, sur 66 pieds de face sur la rue Commerce de 66 pieds, tous plus ou moins.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages connu comme le No 57 rue Girod, ayant une buvette et quelque 6 ou 8 chambres, citerne, etc.

Terres dans la paroisse Livingston

6o Les terres suivantes dans la paroisse Livingston dans cet Etat District Greensburg et près de Springfield, Lne, à savoir:
La N. E. 1/4 et le N. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 32—et le Sud moitié du S. W. 1/4 de la section 29—et le N. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la section 31. Contenant 310 3/100 acres, aussi le S. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 28. Contenant 39 75/100 acres. Total 355 78/100 acres tout dans T. 7 S. R. 6 E. Est d'après les certificats Nos 3930 et 48,679.
Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton architectes et voyers, lesquels plans pourront être vus à l'endroit de la vente.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets du crédit seront divisés en coupons si cela est nécessaire pour effectuer un règlement entre les héritiers, et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., aux frais des divers acquéreurs.
10oct—10,13,17 24,31—7,13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage toit en ardoises, No 268 rue Cleveland,

En face de l'Université Straight.

Succession Philip W. Gowey.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "A", daté le 6 octobre 1886 Dossier de la Cour No 18 292, pour le compte de la succession de Philip W. Gowey, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 554, borné par les rues Cleveland, anciennement Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 5, et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Cleveland, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois avec toit en ardoises, connu comme le No 268 rue Cleveland, et ayant 3 chambres, hangars, citerne, galerie, jardin avec fleurs, arbres fruitiers, raisins, etc., et valant $15 de loyer par mois. La rue est pavée et les trottoirs sont bons, et se trouve derrière l'Université Straight, un charmant petit endroit, à proximité des chars, des marchés, etc., et dans un bon voisinage.
Conditions—Comptant en passant les titres, 20 pour cent à payer comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—7 13 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

A vendre, à l'encan, le SAMEDI 30 octobre courant, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, par C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs.—Le joli cottage en bois avec toit en ardoise No 132, rue Annette, entre Derbigny et Roman. Les cinq terrains de choix propres à bâtir non entourés, terrain élevé, formant le coin nord-ouest des rues Derbigny et Nouveau St Bernard.
Voir plans à la Bourse pour amples détails.
20 oct—

Emplacements de choix pour commerce,

Près du Marché Poydras,

Rue Sud Remparts, entre les rues Sud Poydras et Lafayette.

La partie la plus animée de ce Quartier populaire.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, il sera vendu à l'encan, sans réserve, pour effectuer un partage entre les associés—
Les magasins en briques et en bois à un étage centralement situés désignés par les Nos. 172, 172 1/2, 174 et 174 1/2 rue Sud Remparts, entre Poydras et Lafayette. Le terrain comprends deux lots, mesurant chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue Remparts, sur 80 pieds de profondeur entre lignes égales. Suffisamment large pour un grand commerce central, deux ou trois grands magasins, qui sont en demande, et qui rapportent des loyers rémunérateurs tout en augmentant. C'est un fait remarquable qu'il n'y a pas un magasin qui ne soit pas loué rue Sud Remparts, de Girod à Gravier.
Cet emplacement de choix est près du splendide établissement de groceries de M. C. Feahny, et des maisons d'affaires populaires de MM. Jules Manard, Levy & Isaacs, B. Berger, A. Lahaner, P. M. Levy, B. Gretaner, Jacob Schoender, et autres établissements bien connus et florissants de la rue Remparts, entre Poydras et Lafayette.
Il mérite l'attention des capitalistes et des hommes d'affaires entreprenants qui savent apprécier les affaires croissantes du MARCHÉ POYDRAS et du trafic stable et grandissant du Nouveau Bassin. Le Mississippi Valley R. R., auxquels cette propriété est à proximité.
La vente se fera séparément ou en bloc, pour satisfaire la demande. MM. Norvel & Wagner en sont les occupants, sans bail, au prix très bas de $35, chacun, par mois. Soixante piastres par mois, avec bail, ont été refusées, montant que l'acquéreur pourra obtenir s'il prétend lever avec bail ou d'occuper la propriété. Vente positive, titres parfaits et indiscutables.
Conditions—Un quart ou un tiers, ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un, deux, ou un, deux et trois ans pour billets spécialement garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles.
Acte de vente pardevant Théo. Guyol, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct—à la date

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17,870.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er octobre 1886, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1o Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Bourbon et Dauphine, et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde; aussi une cuisine en briques à deux étages, bâtisse ayant 3 chambres en haut, 3 chambres en bas, chambres à bois et charbon, waterworks, lieux d'aisance, cour briquetée et un joli jardin dans le fond.
La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.
2. Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Remparts et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 19 mai 1855 et déposé dans le livre des plans No 3 de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure, au pied américain, 60 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.
Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot ci-dessus décrit ne sont pas inclus dans la vente.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9,16,23,30—6,13nov.

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 18,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement en congé, en date du 1er octobre 1886, la propriété ci-après décrite—
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Quartier, mesurant, mesure française, 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 81 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et borné sur l'autre côté par une ligne oblique par la propriété de Mme Pontalba ou ses représentants; le dit lot décrit ci-dessus étant désigné comme lot No 17 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer général le 26 juillet 1836 déposé au bureau de C. V. Foulon notaire en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant O. de Armas notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9,16,23,30—6,13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Burthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,617

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date respectivement du 14 septembre et du 20 septembre 1886 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 et borné par les rues Marais ou Plauché, Columbus, St Claude et l'Avenue ou Bernard, mesurant 32 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Columbus, 85 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 5.
La maison de résidence, dépendances, barrière et cuves, récemment construites dessus, ne sont pas vendues avec le lot, un droit de 90 jours a été accordé au locataire de la vente. est alloué au propriétaire des dites bâtisses, etc., pour les enlever du dit terrain.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30 nov 6 13

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 18,275.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2 dans l'îlet No 34, conformément à un plan de Mandeville dressé par le bureau du recorder de cette paroisse ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles, s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M Chas L. Gumbel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.
Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattes et plâtres, cuisine et accessoires.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,333

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot juge, maintenant absent en congé, en date du 13 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Bons Enfants, Marais (anciennement Morales), Clouet et Louisa. Le quel lot forme l'encoignure des rues St Claude et Clouet, mesure, au pied américain, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet, entre lignes parallèles.
Conditions, comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. Zengel notaire. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21 sept—21 26—oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'hon. A. L. Tissot, actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet; la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18sept—25—2,9,16,23oct

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage élégant, élevé de terre avec toit en ardoises au No 191, rue Dorgenois, entre Ursulines et Hôpital.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, il sera vendu la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:
Une portion de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 57 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dorgenois, sur 119 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion vendue à crédit sera à un et deux ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Le paiement des taxes de 1886 sera assumé par l'acquéreur au-dessus du montant du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sera payé comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir le plan à la Bourse pour plus amples détails.
16oct—16 17 23

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane
Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut.

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshal des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et à étant adressé à la dite cour pour une monition ou un avis, conformément à la loi savoir les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.
Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire ci-haut qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque, de produire dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville le 18 nov 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Fabiane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur la ligne qui le sépare du... Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, pour que l'on s'y réfère, au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade, rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds, plus ou moins, faisant face à la rue Peters (ci devant Nouvelle Levée) sur cent douze pieds, un pouce plus ou moins de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire en cette ville le 25 octobre 1871 et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue Julie, et cent douze pieds deux pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St. Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. F. Zimpel, daté du 6 février 1835, et mesurant comme suit:
Le terrain numéro quatre environ vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain numéro six vingt un pieds onze pouces de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, tout plus ou moins. Aussi le tout séparément, la machine, les appareils, installations et dépendances et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse érigée sur les terrains précédemment décrits et où s'exploite une raffinerie, dont la liste détaillée de l'inventaire est annexée pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant André Hero Jr, notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier Districts de cette ville, dans le carré d'îlet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci devant Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 30 septembre 1859, déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Hero Jr, comme le plan No. 51. Les dits terrains adjacents les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente-deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée) trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds six pouces de profondeur sur la ligne de côté du numéro deux le plus rapproché de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds et trois pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du numéro trois le plus rapproché de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce où ils ont une façade de soixante-quatre pieds six pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J, d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds sept pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots: "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci dessus.
Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D., mil huit cent quatre vingt six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.
Bureau du Greffier: Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,468

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant dûment autorisé, Alphonse Saboulin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82 la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 96, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.
Donc maintenant, que toutes personnes intéressées soient citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, de venir, de faire valoir leurs droits, titres ou réclamations sur la propriété ci-dessus décrite, s'il y a une informalité dans les procédures, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou autre défectuosité d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-près décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.
Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888:
Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur; il est assessé au nom de Benj. W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui restaient dues.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.